

UNE LAÏCITÉ QUÉBÉCOISE IDENTITAIRE ET SEGMENTAIRE

Revue internationale sur le travail et la société

Auteur : Jean-Claude Bernatchez

Année : 2019

Volume : 1

Numéro : 1

Pages : 15-17

ISSN : 1705-6616

Lien vers la Revue internationale sur le travail et la société

https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/gscw031?owa_no_site=280&owa_no_fiche=3&owa_bottin=

Sujets : Laïcité, Charte des droits et libertés de la personne, signes religieux, État, Québec, multiculturalisme, identitaire, segmentaire

Le projet de loi 21 du Gouvernement du Québec, déposé le 28 mars 2019, propose de formaliser la laïcité de l'État québécois en modifiant la Charte québécoise des droits et libertés de la personne et en interdisant le port de signes religieux aux titulaires d'autorité comme le personnel enseignant ou les policiers. S'ajoute la fourniture ou la réception de services publics à visage découvert.

En 2015, la Cour suprême, dans une affaire issue du Mouvement laïque québécois, affirmait que la neutralité religieuse devait être « réelle et apparente » et que cela s'appliquait à tous les représentants et agents de l'État. Elle ordonnait du même souffle au Maire Tremblay de cesser de réciter à haute voix une prière à l'ouverture des réunions du conseil de la ville de Saguenay. Pour la Cour, l'exposition de symboles religieux ou ostentatoires par une personne en autorité engendre une atteinte à la liberté de conscience. C'est donc habile de la part du Québec, de relancer la laïcité en s'inférant des principes de l'Arrêt précité de la Cour suprême.

En un sens, le Québec est laïque depuis les années soixante avec la déconfessionnalisation des institutions étatiques. Ce phénomène de laïcisation, ancré sur une volonté

d'affirmation ethnique francophone, annonçait l'intensification d'une recherche identitaire antérieurement initiée par l'Abbé Lionel Groulx dans les années cinquante. Cette quête identitaire allait conduire le Québec vers son premier référendum sur son indépendance politique en 1982. Dès l'émergence du phénomène précité, Pierre Trudeau, y voyant probablement une opportunité politique sur la scène fédérale, y opposa son contraire, soit une laïcité sans identité ethnique avec une charte de droits; le tout qualifié de multiculturalisme. Son fils Justin fait actuellement l'apologie de cette laïcité multiethnique. Ainsi les signes religieux sur la place publique, perçus au Québec dans une certaine mesure comme étant contre identitaires, sont apparemment, pour Justin Trudeau, une simple façon de s'habiller. En outre, Ottawa est susceptible de se méfier de l'actuelle démarche du Québec sur la laïcité dans la mesure où elle pourrait s'avérer un avancé dans une quête identitaire susceptible de contribuer à un éventuel réveil souverainiste.

La recherche identitaire des Canadiens anglais, dits de souche, n'a jamais pris forme d'une spécificité linguistique comme au Québec, ceux-ci parlant une langue continentale. Mais le flux migratoire allophone, spécialement des deux dernières décennies, l'aura tout de même fait naître par une présence accrue de signes religieux sur la place publique partout au Canada. Ainsi, l'initiative québécoise sur la laïcité ne soulève pas, à l'extérieur du Québec, l'opposition que les adeptes d'un multiculturalisme sans identité ethnique auraient souhaitée. En effet, un récent sondage Léger (avril 2019) révèle qu'environ 42% des Canadiens hors Québec l'appuient alors qu'environ 45% d'entre eux s'y opposent sauf en Alberta où le taux de désapprobation monte à 50%.

Le projet de loi 21 sur la laïcité est toutefois segmentaire. Il ne vise que les personnes en autorité des institutions publiques dans leur espace de travail. Certaines clientèles en sont exclues comme les enseignants des CEGEPs ou des universités. Quant à l'exigence des services publics à visage découvert, elle concerne à l'évidence une infime partie de la population.

Le port des signes religieux fluctue selon l'interprétation que font les croyants du texte « sacré » de leur religion. En outre, la tolérance politique à leur endroit varie selon les pays. Par surcroît, certains signes ostentatoires oscillent entre le religieux ou le profane. C'est le cas par exemple du voile que certaines femmes portent pour des motifs esthétiques.

Les signes ostentatoires, souvent portés par des croyants modérés, ne révèlent assurément qu'un segment du fondamentalisme religieux peu importe la religion concernée. Pour induire une culture de laïcité plus globale et intervenir en amont plutôt qu'en aval en matière de laïcité, il s'imposerait que le Québec recoure à son système éducatif afin de transmettre une formation sur les croyances religieuses adaptée aux réalités du monde contemporain.